

REUNION PUBLIQUE SUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



DOSSIER DE PRESSE

Une réunion publique est organisée par le Pays Charolais-Brionnais le 28 novembre de 16h à 18h au Centre Culturel et de Congrès de Paray-le-Monial.

PAYS
Char^Olais
Bri^Onnais
une nouvelle qualité de Ville

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Qu'est-ce que c'est ?

Approuvé le 30 octobre 2014, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Charolais-Brionnais donne les grandes orientations stratégiques d'aménagement et de développement durable du territoire à l'horizon 2040.

Ce document « cadre » s'impose aux Plans locaux d'urbanisme intercommunaux qui définissent à la parcelle les zones constructibles ou non.

EN PHASE DE MODIFICATION

1. Pourquoi une modification ?

Après 6 ans de mise en œuvre, le SCoT a fait l'objet d'une évaluation en 2020, conformément au Code de l'urbanisme. Cette évaluation a été présentée aux élus du Pays Charolais-Brionnais, le 5 février 2021, et les évolutions du contexte et de la réglementation ont conduit à prendre la décision de le modifier, sans faire pour le moment de révision générale du document.

2. Quelle procédure ?

Le Président du PETR du Pays Charolais-Brionnais, Jean-Marc NESME, avec l'aide du vice-Président David CORDEIRO, mène la procédure de modification qui comporte des temps de concertation avec les élus, les institutions et la population. Le dossier final sera soumis à l'approbation du comité syndical (assemblée délibérante composée des élus de tout le territoire).

Les principaux points pour lesquels une évolution est attendue sont les suivants :

- Intégration de la commune du Rousset-Marizy dans les documents du SCoT suite à leur entrée dans la CC Le Grand Charolais en 2017.
- Prise en compte du périmètre de la candidature UNESCO en renforçant les prescriptions sur la qualité architecturale et paysagère pour rendre notre territoire plus attractif et accueillant.
- Renforcement des prescriptions en matière de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables (implantation des projets).

- Précision de la réflexion sur le bon usage des « STECAL », petits zonages constructibles à l'intérieur des zones agricoles ou naturelles des PLUI.
- Précision des objectifs des politiques publiques d'implantation commerciale et d'équipements structurants, en particulier par l'intégration au Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).
- Amélioration de la mise en œuvre des nouvelles mobilités.
- Prise en compte du nouveau SDAGE Loire-Bretagne. près 6 ans de mise en oeuvre, le

Les documents et comptes-rendus des réunions sont tenus à disposition du public au siège du PETR à Paray-le-monial (sur rendez-vous) et sur le site internet :

www.charolais-brionnais.fr

UNE RÉUNION PUBLIQUE LE 28 NOV. 2022 DE 16H À 18H AU CENTRE CULTUREL ET DE CONGRÈS DE PARAY-LE-MONIAL

Cette réunion doit permettre d'informer directement la population de la procédure en cours, de ses finalités, et des orientations qui se dessinent avant que les élus ne valident une version finale en fin d'année.

Il faut noter que la concertation se poursuit également en ligne avec la mise à disposition des documents et la possibilité de déposer des contributions par mail à l'adresse urbanisme@charolais-brionnais.fr, puis par une enquête publique qui aura lieu au début de l'année 2023.

GRATUIT & SANS INSCRIPTION

Centre Culturel et de Congrès - Boulevard du Collège - 71600 PARAY-LE-MONIAL

Contact : PETR Pays Charolais-Brionnais - 03 85 26 96 36

urbanisme@charolais-brionnais.fr





CONTACTS PRESSE

Maud BALADIER

Responsable urbanisme - SCoT
maud.baladier@charolais-brionnais.fr

PETR du Pays Charolais-Brionnais

7, rue des Champs Seigneur 71600 PARAY-LE-MONIAL
03 85 25 96 36 - contact@charolais-brionnais.fr
www.charolais-brionnais.fr

